



CONSEIL MUNICIPAL DE VILLECRESNES SEANCE DU 8 DECEMBRE 2012

COMTE RENDU DES DELIBERATIONS

FINANCES

1– DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013

Le Conseil municipal a pris acte du débat sur les orientations budgétaires présentées par Monsieur le Maire.

[Cliquez-ici pour visualiser le DOB 2013](#)

2 – DECISION MODIFICATIVE N°CME2012-04

Cette dernière décision modificative de l'année apporte les ajustements budgétaires nécessaires pour intégrer divers mouvements financiers intervenus depuis le mois de septembre.

En premier lieu, cette décision vient équilibrer le chapitre lié aux dépenses de personnel. Ces dernières ont en effet subi des augmentations liées principalement à deux facteurs :

- le recrutement de personnels supplémentaires en lien notamment avec la reprise du centre de loisirs de la Poste,
- des remplacements de personnels titulaires rendus nécessaires en raison de l'absentéisme (maladies ordinaires et professionnelles).

D'un point de vue financier, ces hausses sensibles doivent être nuancées par des recettes complémentaires qu'il est nécessaire de prendre en compte afin d'équilibrer la lecture de cette DM. En effet, le surcroît de dépense lié à la reprise des personnels de la Poste est compensé par la recette générée la subvention annuelle que verse l'établissement à la ville. D'autre part, les sommes engagées pour le remplacement des personnels en arrêt maladie font elles aussi l'objet d'une compensation partielle par le biais du contrat d'assurance statutaire conclu par la Mairie.

Les autres mouvements de cette décision modificative concernent l'intégration comptable des diverses opérations comme l'inscription des 1 000 000€ restant à payer sur deux ans à la Poste pour l'acquisition du centre de loisirs et l'intégration de l'achat des terrains de Monsieur PALISSON en vue de leur portage par le SAF pour 110 000 €.

Par 23 voix pour et 6 abstentions, le Conseil municipal a adopté la décision modificative.

3 – ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2012 A L'ASSOCIATION « MISSION LOCALE DU PLATEAU BRIARD »

La Mission locale du Plateau Briard nous a sollicitée pour le versement de sa subvention annuelle qui s'élève à huit mille cinq cent quatre vingt sept euros et quatre vingt dix sept cents (8 587,97€).

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le versement de cette subvention.

4 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION BAS LES PATTES

Dans le cadre de la programmation de la saison culturelle 2012/13 l'association Bas les Pattes et la Mairie de Villecresnes avaient décidé de collaborer pour la réalisation de la semaine de Festival de théâtre de

marionnettes *Interlubies* (ateliers marionnettes dans les écoles et spectacles ainsi que échanges avec les jeunes lycéens de Svitavy).

Dans ce cadre, une subvention à l'Association « Bas les Pattes » de 3 500 € est soumise à l'approbation du Conseil.

Par 23 voix pour et 6 abstentions, le Conseil municipal a adopté la présente délibération.

5 – REVERSEMENT A L'ASSOCIATION « ASPTT VILLECRESNES » D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU TITRE DE LA PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE DE VILLECRESNES

Comme chaque année, la Communauté de communes du Plateau Briard a participé financièrement au fonctionnement de la piscine du Bois d'Auteuil qui a ouvert au cours de la période estivale. Une subvention de 30 000 € a été versée à la commune de Villecresnes, la CCPB ne pouvant verser directement cette somme à l'association ASPTT Villecresnes, qui gère cet équipement lors de son ouverture estivale, faute de détenir la compétence idoine.

Il est donc nécessaire que la Commune reverse à l'Association cette participation de la CCPB. C'est l'objet de la présente délibération.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le reversement de cette subvention.

6 – REVALORISATION DES SEUILS DES TRANCHES DU QUOTIENT FAMILIAL POUR LA PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES AUX PRESTATIONS COMMUNALES

Les tranches du quotient familial n'ont pas été actualisées depuis 2008, alors que le coût de la vie a lui largement progressé. C'est pour cette raison qu'il est proposé au Conseil municipal d'approuver les nouveaux seuils des tranches du quotient familial. Pour mémoire les éléments en vigueur actuellement sont les suivants :

TRANCHES	QUOTIENT FAMILIAL	REDUCTIONS ACCORDEES (cantine – périscolaire – classes transplantées – colonies – club ado)
A	≤ 555 €	75%
B	De 556 € à 700 €	65%
C	de 701 € à 845 €	55%
D	de 846 € à 945 €	45%
E	de 946 € à 1 045 €	35%
F	de 1 046 € à 1 145 €	25%
G	de 1 146 € à 1 245 €	15%
H	de 1 246 € à 1 345 €	5%
I	≥ 1 346 €	Plein tarif

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité cette délibération.

7 – REMBOURSEMENT DE 50% DE LA CARTE IMAGIN'R POUR LES ELEVES DES ECOLES ELEMENTAIRES DE VILLECRESNES N'AYANT PAS PU BENEFICIER DE LA CARTE OPTILE

Les règles de financement du transport scolaire ont été modifiées par le STIF depuis quelques années et rendent inéligibles à la carte *Optile* les élèves des écoles élémentaires de Villecresnes résidant à moins de 3 kilomètres de leur lieu de scolarisation.

De ce fait ils doivent, pour bénéficier du transport scolaire assuré par la ligne U exploitée par la STRAV, s'abonner à la carte *Imagin'R* dont le coût est largement supérieur et dont le bénéfice pour eux est dénué d'intérêt compte tenu de leur jeune âge.

Ces élèves ne sont par ailleurs pas éligibles à la participation de 50% du Conseil général du Val-de-Marne qui n'est en vigueur que pour les collégiens. C'est pourquoi la Commune, compétente pour les questions relatives aux affaires scolaires maternelles et élémentaires, souhaite contribuer, sur présentation des justificatifs, à hauteur de 50% du prix d'achat de cette carte pour 2012.

Cette subvention n'est que provisoire puisqu'à compter de la rentrée 2013, c'est la commune de Villecresnes qui devra gérer elle-même le transport scolaire sur son territoire. Elle pourra ainsi librement fixer des tarifs plus équitables et plus justes.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité cette délibération.

8 – REVALORISATION DES TARIFS DE RESTAURATION MUNICIPALE ET SCOLAIRE ET DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

La mise à jour de cette délibération pour l'année civile à venir est proposée au Conseil municipal. Elle intègre une augmentation générale de 1,5% des tarifs pour tenir compte de l'évolution des prix.

Il est également à noter que cette délibération a été expurgée des tarifs relatifs aux repas des personnes du Club du troisième âge qu'il incombera désormais au CCAS de fixer.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité cette délibération.

SERVICES TECHNIQUES / URBANISME

9 – COMPTE RENDU D'ACTIVITE - RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL 2011 ETABLI PAR LE SYNDICAT MIXTE POUR L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES (SYAGE).

Les articles L.2224-5 et D.2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que le Maire doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité des services d'eau et d'assainissement, conformément au décret n°95-635 du 6 mai 1995 complété par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007. Ce rapport doit être présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

De plus, dans le souci d'améliorer l'information auprès des usagers, chaque commune de plus de 3 500 habitants, se voit dans l'obligation de mettre à la disposition du public, en Mairie, les documents spécifiquement dressés « dans les quinze jours qui suivent leur présentation devant le Conseil Municipal ou leur adoption par celui-ci ».

La commune de VILLECRESNES étant adhérente du Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE) pour le transport et l'épuration des effluents, le Conseil

municipal est invité à prendre acte du rapport annuel dressé par cet établissement public, conformément aux textes réglementaires.

Les données essentielles du Rapport d'Activité du Délégué pour l'année 2011 du service public communal et départemental de l'assainissement sont les suivantes :

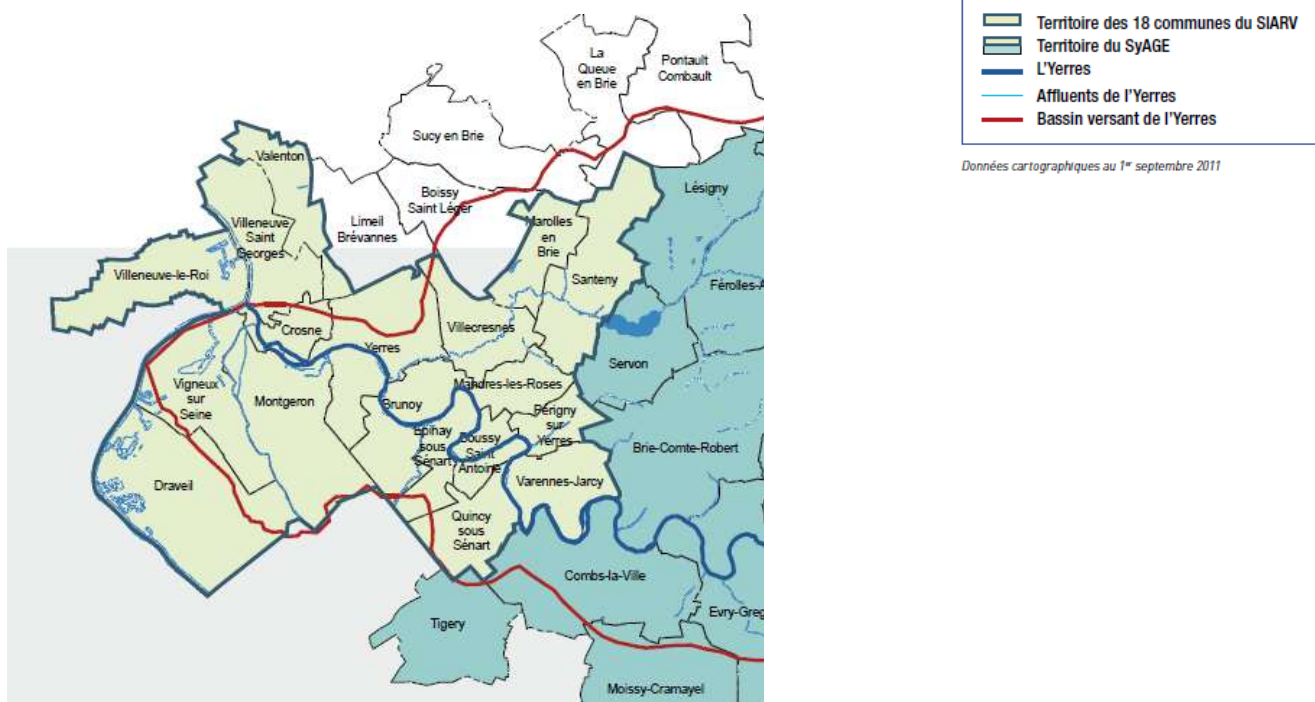
- Rappel des Mission du SyAGE - Établissement Public pour l'assainissement et la gestion des eaux :

À sa mission première, l'assainissement eaux usées - eaux pluviales, se sont ajoutées au fil des ans plusieurs missions au titre de la gestion des eaux : entretien de la rivière, prévention contre les inondations, dépollution, mise en valeur de la rivière, aménagement et protection des berges, valorisation du milieu aquatique.

Quelques chiffres :

Les équipes du SyAGE agissent sur :

- **401 464** habitants,
- **450 km** environ de linéaire de cours d'eau dont 409 en Seine-et-Marne, 28 en Essonne, et 12 en Val-de-Marne,
- 13 EPCI ou groupements adhérents,
- **67 communes** (y compris les villes du périmètre du SIARV) sur 3 départements de la Région Île-de-France,
- **2 Contrats de Bassin** entre l'ensemble des Maîtres d'ouvrage et les partenaires financiers (Agence Seine-Normandie, Région Île France et les départements).



- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) :

Avec la mise en œuvre du **SAGE**, le SyAGE fédère les acteurs de l'eau du bassin versant de l'Yerres afin de décliner au moyen de deux contrats de bassin les préconisations du SAGE.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Yerres est un document qui fixe les objectifs d'atteinte du bon état des eaux sur le territoire du bassin versant.

Véritable feuille de route, le SAGE est caractérisé par les nombreux domaines qu'il aborde : assainissement, dépollution, eau potable, protection des milieux aquatiques...

Depuis le mois d'octobre 2011, le SIARV devenu SyAGE est la collectivité opérationnelle permettant l'application du SAGE.

Le bon état écologique et le bon état chimique des eaux devront être atteints en **2015** ou, par dérogation, en **2021** et **2027**.

Ces reports de délai (à l'origine 2015) ont été accordés par la Communauté Européenne au regard de la masse financière à investir dans les travaux de reconquête du bon état des eaux et de l'état de dégradation constaté.

Si ces délais ne sont pas respectés, la Communauté Européenne pourrait imposer des pénalités financières.

- L'assainissement : une priorité pour l'environnement :

Quelques chiffres :

1 294 km de collecteurs, dont :

Eaux Usées : **704 km**

Eaux Pluviales : **590 km**



Entretien et action :

L'entretien du patrimoine assainissement du SyAGE s'inscrit dans la continuité de son action pour lutter contre les pollutions et limiter les inondations.

Il permet de prévenir tout rejet accidentel dans les nappes phréatiques ou dans la rivière.

Depuis 2002, le Service Entretien aux Communes est l'interlocuteur privilégié des services techniques des villes, une interface nécessaire pour résoudre au plus vite toute problématique et coordonner les interventions respectives.

FAITS MARQUANTS

❖ 1 207

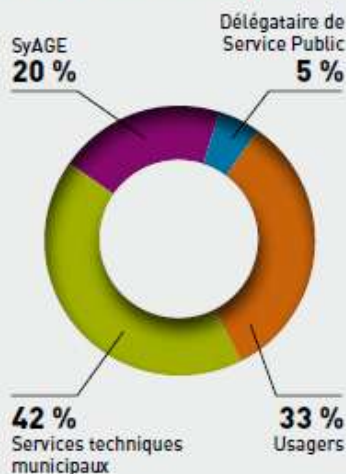
DEMANDES D'INTERVENTIONS

EN 2011 POUR OBSTRUCTION DES CANALISATIONS, AFFAISSEMENT DE VOIRIE, REFOULEMENTS CHEZ LES PARTICULIERS ET DESCÈLEMENTS DE REGARDS, GRILLES OU AUTRES.

ORAGES

174 réclamations ont été recensées suite aux orages de 2011 (5 juin, 19 juillet, 5 août et 3 septembre)

RÉPARTITION DES DEMANDES PAR INTERLOCUTEUR POUR 2011



EAUX PLUVIALES

- ❖ 288 chantiers sur les réseaux
- ❖ 30 km de réseaux et 85 % des avaloirs curés préventivement, soit un total de 634 tonnes de boues extraites dont 340 tonnes des avaloirs.
- ❖ 30 ouvrages curés et nettoyés, soit 320 tonnes de flottants, d'hydrocarbures et de boues extraites.
- ❖ 80 opérations de maintenance préventive.
- ❖ 4 chantiers de réhabilitation des équipements électromécaniques.



EAUX USÉES

- ❖ 335 interventions d'urgence sur les réseaux, 388 sur les 111 postes de pompage et 100 chantiers de travaux sur les ouvrages télégrés eaux usées.
- ❖ 278 chantiers (réhabilitation, remplacement et rescelllement de tampons, extension).
- ❖ 20 siphons et 71 km de réseaux curés, soit un total de 517 tonnes de boues extraites.

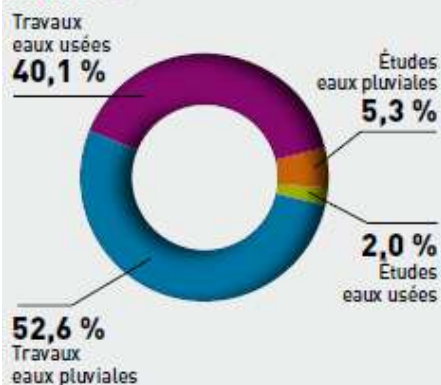
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DU PATRIMOINE

- ❖ Eaux pluviales : 29,3 km de réseaux inspectés par caméra.
- ❖ Eaux usées : 24,5 km inspectés en préventif et 5 km en urgence soit 4,9 % du linéaire total
- ❖ 1 108 branchements d'eaux pluviales inspectés.



Les programmes identifiés d'études et de travaux ont représenté en 2011 un investissement de 9 974 505,61 € TTC sur l'ensemble du territoire dont 57,9 % pour les eaux pluviales et 42,1 % pour les eaux usées.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS 2011 PAR NATURE



TRAVAUX

RÉHABILITATION

- ❖ Réseaux :
 - 1 088 ml de collecteurs d'eaux usées
 - 1 579 ml de collecteurs d'eaux pluviales
- ❖ Branchements :
 - 42 en eaux usées

CRÉATION

- ❖ Réseaux :
 - 724 ml de collecteurs d'eaux usées
 - 732 ml de collecteurs d'eaux pluviales
- ❖ Branchements :
 - 90 en eaux usées
- ❖ Bassins de stockage eaux pluviales :
 - 1 bassin enterré (120 m²)
- ❖ 2 puisards

- o La rivière, lieu de vie, est un site à protéger et à préserver :

Les missions :



- ❖ La mise en œuvre d'un plan de gestion pour protéger, entretenir, valoriser la rivière et ses berges.
- ❖ La création d'une liaison douce sur les berges : la Liaison verte.
- ❖ Le suivi régulier de la qualité des rivières et des zones humides.
- ❖ La lutte contre les pollutions.
- ❖ La prévention des inondations.
- ❖ La mise en valeur du patrimoine lié à l'eau.
- ❖ La restauration de la continuité écologique de l'Yerres.
- ❖ La lutte contre les espèces invasives.

L'eau sous surveillance :

L'eau, patrimoine commun de la nation, est réglementée par l'État qui exerce différents contrôles pour s'assurer de sa protection et de sa qualité.

Dès qu'un aménagement est soumis à autorisation ou à déclaration, en application des articles L.214-1 à L.214-3 du Code de l'Environnement, le SyAGE engage une procédure dite « avant travaux » et constitue un dossier dit « Loi sur l'eau » pour les services de l'État.

Cette étape réglementaire est nécessaire pour vérifier si les travaux n'impactent pas le milieu naturel.

- o Préserver la biodiversité :

L'Yerres, ses rives et ses affluents abritent une faune et une flore exceptionnelles.

La mission du SyAGE est de sauvegarder ce patrimoine écologique en pratiquant un entretien spécifique dans le but de préserver et restaurer l'écosystème fragile des milieux humides.

Quelques chiffres :



La Liaison Verte - Des aménagements respectueux de l'environnement :

Initiée en 1997, la Liaison verte des bords de l'Yerres et du Réveillon visant à aménager les berges de Villeneuve-Saint-Georges à Varennes-Jarcy, continue d'offrir au public de nouveaux cheminements le long des rivières. 2011 a vu ainsi la concrétisation de nombreux chantiers d'aménagement débutés l'an passé.



- Les actions du SyAGE :

Quelques chiffres :

82 agents au SyAGE

3 279 432 € de masse salariale, soit **21%** du budget de fonctionnement

- Bilan financier :

3 budgets pour mener à bien ses missions :

❖ Un budget principal M 14 : charges et produits de l'administration générale, dépenses et recettes liées à la compétence « Gestion des Eaux » hors eaux pluviales.

Financement : contribution des communes membres (une partie est reversée au budget M 49 assainissement pour le financement des dépenses d'eaux pluviales) ; subventions ; participation du Budget M 14 « assainissement » aux coûts de fonctionnement de l'administration générale (taux proportionnel aux travaux d'investissement).

❖ Un budget annexe assainissement M 49 pour les dépenses eaux usées et eaux pluviales.

Financement : redevance d'assainissement ; Participation pour raccordement à l'égout (PRE) ; contribution des communes (pour partie) pour les eaux pluviales ; subventions.

❖ Un budget annexe M 14 CLE (Mise en œuvre du SAGE depuis Octobre 2011), pour les actions liées au SAGE : ne comprend que les dépenses nécessaires à l'élaboration du SAGE de la vallée de l'Yerres.

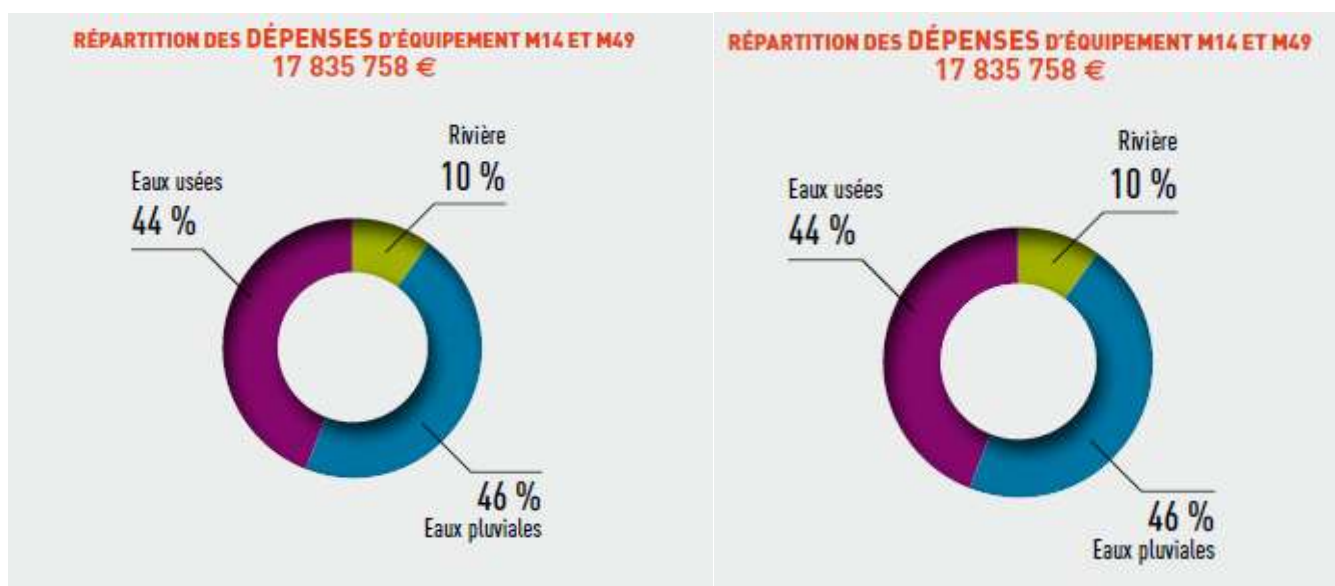
Financement : contribution des collectivités situées dans le périmètre du SAGE de l'Yerres et partenaires financiers (AESN, départements du 77, 91 et 94 et la Région Île-de-France).

La répartition des comptes :

Pour faire face aux inondations récurrentes dues au ruissellement des eaux de pluie, priorité a été donnée d'agir sur les zones concernées.

Étant donné que les financeurs ne participent pas à ces investissements, le SyAGE a dû procéder à l'augmentation de la contribution des communes, avec en parallèle, un recours limité à l'emprunt.

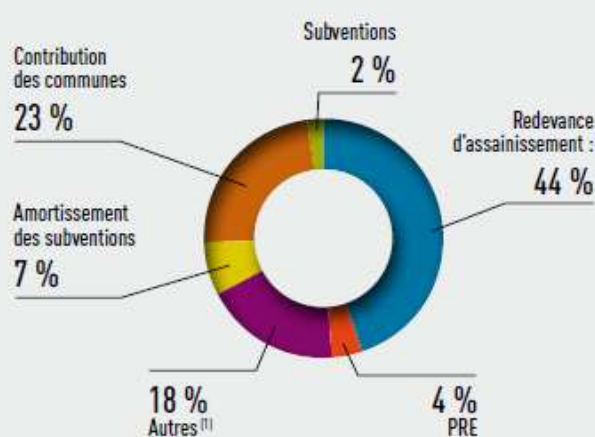
Cette hausse a été atténuée par la baisse du tarif de la redevance d'assainissement à hauteur de 5 %.



RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT M14 ET M49
(sans prise en compte des écritures de transferts entre les budgets)

CHARGES DE PERSONNEL	✿	3 182 365 €
CHARGES GÉNÉRALES	✿	3 722 643 €
CHARGES FINANCIÈRES	✿	2 832 647 €
AMORTISSEMENTS	✿	7 428 385 €
AUTRES	✿	252 963 €
TOTAL	✿	17 419 003 €

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT M14 ET M49
28 594 855 €



(1) Dont 14 % au titre de la reprise des résultats de l'année 2010.

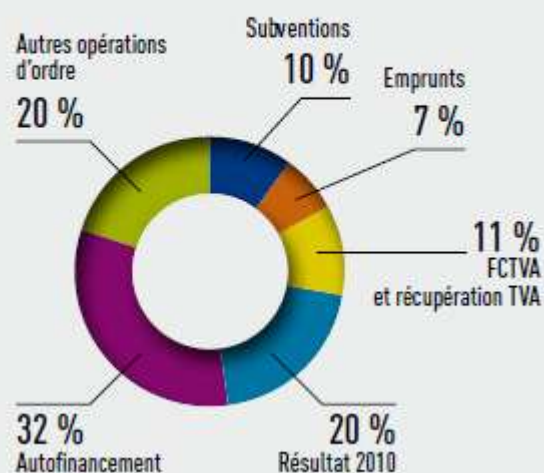
PART DES SUBVENTIONS POUR LES ÉTUDES ET TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET RIVIÈRE M14 ET M49

1 680 593 €
soit 9,40 % pour le montant des aides

17 835 758 €
soit 90,60 % à la charge du SyAGE



RÉPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT M14 ET M49
16 933 834 €



BUDGET ANNEXE M14 CLE

Dépenses de fonctionnement	99 737
Recettes de fonctionnement	123 023
Résultat d'exploitation (a)	23 286
Dépenses d'investissement	21 615
Recettes d'investissement	37 833
Solde d'exécution - déficit (b)	16 218
Résultat de clôture (a+b)	39 504

LES AIDES ET SUBVENTIONS

Nos partenaires financiers sont les départements, la Région, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ou l'État qui ont inscrit dans leur politique environnementale des aides aux collectivités.

La priorité du SyAGE :

Financer un programme ambitieux (**35 M€ sur 5 ans**) de travaux, visant à réduire les inondations pluviales en l'absence de subventions.

Il est demandé au Conseil Municipal d'arrêter le Rapport d'Activité 2011 du service public de l'assainissement établi par le Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE), après présentation de ce dernier.

Le Conseil municipal a pris acte de la présentation de ce rapport d'activité.

10 – COMPTE RENDU D'ACTIVITE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE POUR L'ANNEE 2011 DE LA PRESTATION INCENDIE REALISE PAR LA LYONNAISE DES EAUX

Les données essentielles du Rapport d'Activité du Délégué pour l'année 2011 de la Prestation Incendie réalisé par la Lyonnaise des Eaux sont les suivantes :

- Le patrimoine incendie de la collectivité :

La Défense Incendie sur la Commune est assurée par la présence de **94 appareils au 31 Décembre 2011** dont :

- **67 bouches**
- **27 poteaux**

100% de ces appareils sont enregistrés dans le S.I.G. de la Lyonnaise des Eaux, et font l'objet d'une fiche de vie dans laquelle chacune des interventions est répertoriée.

Il est à noter que **11 appareils (11.70% du parc) datent d'avant 1972.**

Ces appareils sont caractérisés par une plus grande fragilité, une manœuvre plus difficile, et l'impossibilité de se procurer des pièces de rechanges.

- Les appareils remplacés ou créés en 2011 :

17 appareils ont été remplacés ou créés, comme suit :

- **5 bouches**
- **12 poteaux**

Dont :

- **1 bouche** installée Rue du Réveillon **en attente de réception car non-conforme** à la demande de la B.S.P. de Paris. Elle est située de l'autre côté de la route à double sens, appareils à déplacer en accord avec la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris.
- **3 poteaux** installés respectivement : Boulevard Richerand, face au 1 Impasse de la Ferme aux Puces et 1 Chemin des Beaumonts

Il est important de rappeler qu'un certain nombre d'appareils incendie, suite aux anomalies constatées par la B.S.P. de Paris, contrôlés par nos services, doivent faire l'objet d'un devis de remplacement de l'ouvrage.

Ainsi, à la fin de l'année 2011, **2 appareils** sont identifiés comme « très fragiles et difficiles de manœuvre », recensés « Indisponibles » par les Sapeurs-pompiers de Paris et doivent donc faire l'objet d'un traitement en priorité.

Les devis de remplacement seront adressés dès que possible aux Services Techniques, et les ouvrages concernés sont les suivants :

- **Le n°58 situé face au 49 bis de la Rue de Mandres**
- **Le n°54 situé au 1 Allée des Acacias**

Par ailleurs, une attention particulière doit être faite sur les éléments suivants :

- L'appareil n°35 situé dans la ZAC du Réveillon nécessite des travaux de maçonnerie (muret en béton à découper de manière à permettre le bon fonctionnement de l'appareil et pouvoir mesurer la mesure « débit/pression ».
 - Les appareils n°4 et n°11 situés dans la Résidence de Fleurs sont inaccessibles car la Résidence est sécurisée par code d'accès.
- o La signalisation des appareils :

Afin de se conformer aux exigences du SDIS (norme NF 62.200), **67 bouches incendie sont à équiper d'une signalisation adéquate**, soit par arceau de protection, soit par piquet de signalisation au droit de l'appareil ou soit par panneau d'indication fixé sur le mur du riverain en commun accord.

À noter que sur ce nombre de bouches visitées, un certain nombre fait l'objet d'une anomalie récurrente constatée par la B.S.P. de Paris lors de leur passage : « Stationnement de véhicule gênant ».

Les données du Compte Annuel de Résultat d'Exploitation pour l'année 2011 est établi en application de la loi 95-127 du 8 février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.

Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.

Il est demandé au Conseil Municipal d'arrêter le Rapport Annuel du Délégué pour l'année 2011 de la prestation incendie réalisé par la Lyonnaise des Eaux, après présentation de ce dernier.

Le Conseil municipal a pris acte de la présentation de ce rapport d'activité.

11- COMPTE RENDU D'ACTIVITE - RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL DU DELEGATAIRE POUR L'ANNEE 2011 ETABLI PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE LA VALLEE DE L'YERRES ET DES SENARTS (SIVOM)

La commune de VILLECRESNES étant adhérente du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts (SIVOM) pour, entre autre, la collecte et le transport des déchets, le Conseil Municipal est invité à prendre acte du rapport annuel dressé par cet établissement public, conformément aux textes réglementaires.

Les données essentielles du Rapport d'Activité du Délégué pour l'année 2011 du SIVOM sont les suivantes :

1. Tonnage :

Le tonnage global de déchets collectés a augmenté de **1.87%** répartis de la façon suivante :

- En hausse :
 - les DEEE + 38.8%
 - le verre + 3.5%
 - les emballages + 2.8%

- En baisse
 - les déchets verts - 16%
 - les encombrants - 9%

2. Tri :

La qualité du tri des emballages est en amélioration partout sauf à Brunoy, Crosne et Brie-Comte-Robert.

Les meilleurs résultats sont à Marolles, Combs-la-Ville et Périgny.

Villemecresnes se situe en **4ème position** (5ème en 2010).

3. Quantité d'emballages :

En augmentation partout.

Les meilleurs sont Périgny, Marolles et Santeny.

Villemecresnes se situe en **6ème position** (8ème en 2010).

4. Encombrants :

Ils sont en baisse dans toutes les communes.

5. Textile :

La collecte des textiles, linges et chaussures est en hausse mais reste faible.

Il faut développer les points de collecte.

Il y a concurrence avec d'autres collecteurs.

6. Déchetterie :

On a dénombré **17%** des passages supplémentaires en déchetterie.

- + **20%** de particuliers
- **16.5%** d'artisans
- **4.8%** de services des communes

Cela se retrouve sur les 3 déchetteries dont le SIVOM dispose : Varennes-Jarcy, Combs-la-Ville, Moissy-Cramayel.

7. Centre de traitement :

Moins de compost produit et la production de bio gaz a été réduite.
Le taux de refus est en amélioration de **52.3%** contre 58.8% en 2010.

8. Coûts :

Ils se décomposent de la façon suivante :

- Résiduel : 68€ / habitant
- Emballage : 20.27€ / habitant
- Végétaux : 16.25€ / habitant
- Matériaux de déchetterie : 11.3€ / habitant
- Encombrants : 5.8€ / habitant
- Verre : 4.03€ / habitant

9. Nettoiement :

Rien de bien particulier pour cette activité qui a malgré tout été menacée de disparaître à cause du choix que souhaitait faire la communauté du Val d'Yerres

Finalement elle y a renoncé et a demandé plus de service.

Faits marquants pour 2011 :

La situation financière du SIVOM s'est fortement améliorée le poids de certaines dettes a été épongé.

Les effectifs sont restés stables voire en très légère baisse.

Le nombre de jours d'arrêt maladie ainsi que les arrêts de travail sont en hausse sensible de 11% et 7.6% après une année 2010 en forte baisse.

L'absentéisme s'élève à près de 10%.

Le programme de renouvellement des véhicules s'est poursuivi : 3 bennes à chargement arrière sur 4 et 3 bennes sur 16 en chargement latéral ont été remplacées, plus une balayeuse sur 8.

Grace à une optimisation de la gestion de réparation, la durée des immobilisations a nettement diminué de **36%**.

Le Conseil municipal a pris acte de la présentation de ce rapport d'activité.

AFFAIRES GENERALES

12 - ADHESION DE LA COMMUNE DE PERIGNY-SUR YERRES AU SYNDICAT MIXTE DU SECTEUR CENTRAL DU VAL-DE-MARNE DENOMME INFOCOM 94

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la demande d'adhésion de la commune de Périgny-sur-Yerres au syndicat INFOCOM 94.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité cette délibération.

13 – APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU BRIARD CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS DE LA COMMUNE LORS DE CERTAINES MANIFESTATIONS

Les communes membres de la Communauté de communes sont régulièrement sollicitées pour mettre à disposition une partie de leurs personnels techniques dans le cadre de la préparation de manifestations d'intérêt intercommunal (Fête du Sport, Salon des Métiers d'Arts, etc.)

Dans ce contexte, les communes sont remboursées par la CCPB des frais générés par cette mise à disposition. Afin d'encadrer juridiquement cette mise à disposition et de fixer le taux horaire de remboursement, il est nécessaire de conclure une convention dont les termes figurent en annexe de la délibération et sont soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité cette délibération.

14 – MISE EN PLACE D'UNE REMUNERATION FORFAITAIRE CONCERNANT LES ANIMATEURS DE SEJOURS DE LA FILIERE ANIMATION

Depuis l'acquisition du centre de loisirs de la Poste et afin de respecter les engagements de la Commune consignés dans le protocole d'accord, il est nécessaire d'organiser un accueil de loisirs avec hébergement. Ce dernier génère des besoins en matière d'encadrement des enfants qui impliquent une présence permanent (jour et nuit) des animateurs.

C'est pourquoi il est proposé, pour répondre à cette obligation, d'instaurer une rémunération forfaitaire de ces animateurs permettant d'intégrer l'amplitude de leur journée de travail et les responsabilités qui leur incombent.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité cette délibération.

15 - INSTAURATION DE L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE POUR LA FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

Depuis l'ouverture de la Maison de la petite enfance en 2011, la commune a eu à recruter des personnels de la filière médico-sociale (agents sociaux, auxiliaires de puériculture, éducatrices de jeunes enfants, infirmière territoriale, etc.)

Ces recrutements ont eu lieu en interne, par le biais de mutations entre le CCAS et la Ville des personnels de l'ancienne Halte-garderie et du RAM, et en externe. Le régime indemnitaire de ces agents étaient donc préalablement fixé par délibérations prises par le CCAS mais n'a pas fait l'objet de délibérations de la part de la Commune, leur nouvel employeur.

La Trésorerie de Chennevières-sur-Marne nous demande de régulariser la situation en produisant les délibérations permettant d'officialiser le versement de ces différents types de rémunérations indemnitaires.

Il convient de noter à cet égard que la prise de ces délibérations ne se traduit nullement par une augmentation de la rémunération actuelle de ces personnels, il s'agit bien d'une mise en conformité.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité cette délibération.

16 - INSTAURATION DE L'INDEMNITE DE SUJETIONS SPECIALES POUR LA FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

Idem que précédent.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité cette délibération.

17 - INSTAURATION DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE REPRESENTATIVE DE SUJETIONS ET DE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES POUR LES EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS

Idem que précédent.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité cette délibération.

18 - INSTAURATION DE LA PRIME DE SERVICE POUR LA FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

Idem que précédent.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité cette délibération.

19 - INSTAURATION DE LA PRIME FORFAITAIRE MENSUELLE DES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE

Idem que précédent.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité cette délibération.

20 – INSTAURATION DE LA PRIME SPECIALE DE SUJETIONS DES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE

Idem que précédent.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité cette délibération.

21 – INSTAURATION DE LA PRIME SPECIFIQUE / FILIERE MEDICO-SOCIALE

Idem que précédent.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité cette délibération.

22 – INSTAURATION DE L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE POUR LA FILIERE POLICE MUNICIPALE

Depuis la création d'une police municipale et le recrutement d'agents composant le service, il est nécessaire de procéder à la mise en place du régime indemnitaire propre à cette filière. C'est l'objet des deux délibérations qui suivent et qu'il est proposé au Conseil municipal d'approuver.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité cette délibération.

23 – INSTAURATION DE L'INDEMNITE SPECIALE MENSUELLE DE FONCTION DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE

Idem que précédent.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité cette délibération.